

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/15565
19 janvier 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 14 JANVIER 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 37/10 de l'Assemblée générale, en date du 15 novembre 1982, portant approbation de la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux. Aux termes du paragraphe 3 de cette résolution, j'ai été prié d'informer le Conseil de sécurité de l'adoption de la Déclaration.

Je suis heureux de m'acquitter aujourd'hui de cette tâche et de vous transmettre ci-joint la résolution 37/10 et la Déclaration figurant en annexe 1/, dont le texte est maintenant disponible dans toutes les langues de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général,

(Signé) Javier PEREZ DE CUELLAR

Note

1/ Non reproduite dans le présent document; pour le texte intégral, voir document A/RES/37/10.